



Collège Paul LANDOWSKI
94, rue Escudier
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tel : 01.48.25.00.41
Fax : 01.41.10.85.30

CAHIER DES CHARGES VOYAGE A BREST

ARTICLE 1 POUVOIR ADJUDICATEUR

COLLEGE PAUL LANDOWSKI
94, Rue Escudier
92 100 Boulogne-Billancourt

Représenté par : Mme Marie-Laure BARRAUD-GAUTHIER
Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du collège Landowski

Personne à contacter pour mes documents administratifs :
Mme Dumetz, Gestionnaire
Tel 01 48 25 00 41
Mail: int.0921236u@ac-versailles.fr

ARTICLE 2 PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

ARTICLE 3 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet un séjour à Brest pour 30 élèves nés entre 2007 et 2008 et 2 accompagnateurs adultes. Départ de Paris le lundi 23 novembre 2022 et retour le vendredi 25 novembre 2022.

Ce marché est alloté par prestation et se compose de 2 lots : le lot transport et le lot hébergement/activités. Les candidats peuvent répondre par lot ou sur l'ensemble des deux lots.

ARTICLE 4 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le voyage est organisé du 23 au 25 novembre avec 2 nuitées sur place.

Nombre de personnes participant à ce voyage : 30 élèves et 2 accompagnateurs

LOT 1:

La prestation doit comprendre :

-le trajet en train en 2de classe pour 30 élèves et 2 accompagnateurs au départ de Paris Montparnasse le mercredi 23 novembre 2022 entre 7h00 et 9h00. Retour de Brest le vendredi 25 novembre 2022 entre 17h00 et 19h00.

-Une assurance annulation

LOT 2:

La prestation doit être un séjour comprenant :

-L'hébergement en centre de vacances / auberge de jeunesse en demi-pension à Brest ou à proximité immédiate de Brest (un quart d'heure en bus maximum)

-Le goûter des élèves

-La visite d'Océanopolis Brest

-Une assurance annulation

ARTICLE 5 DATE LIMITE ET CONDITIONS DE LA REMISE D'OFFRE

Les réponses doivent impérativement être envoyées sur la plateforme de publication AJI (<https://mapa.aji-france.com>)

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 17 juin 2022 à midi.

ARTICLE 6 MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

L'offre doit obligatoirement être rédigée en français. La monnaie de référence est l'euro.

La gratuité pour les accompagnateurs est à proscrire. Le prix de leur voyage doit apparaître clairement sur le devis et la facture.

Le nombre de participants étant prévisionnel, merci d'indiquer les conditions en cas de diminution ou d'augmentation d'effectif.

L'offre se compose des pièces suivantes :

-L'offre du candidat

-Un relevé d'identité bancaire

-Une assurance annulation (risque pandémique inclus, les conditions doivent être clairement définies)

ARTICLE 7

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Prix : 70%
- Qualité de la description du voyage et de l'assurance annulation : 10%
- Qualité des services associés : 20%

ARTICLE 8

L'offre financière doit prendre la forme d'un devis détaillé, présentant toutes les prestations demandées.

L'offre doit être valable jusqu'à la date du voyage.

ARTICLE 9 MODALTES DE REGLEMENT

Le montant de la prestation sera réglé sur facture après service fait. Le règlement de la facture se fait par mandat administratif sous 30 jours à dater de la réception du document.

La facture doit être déposée sur Chorus Pro.

Le numéro de SIRET de l'établissement est le 199 212 366 000 17.

Une avance facultative, peut être effectuée dans le cadre des articles L211.1 et suivants et R211-1 et suivants du Code du tourisme. Le voyageur doit être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association. Cependant, aucun acompte ne peut être versé tant que l'équivalent en recette n'est pas encaissé.